

Innovation 7 : Développement de cultures à haute valeur ajoutée à proximité de captages existants.

Différentes sources et puits de pompage utilisés historiquement pour l'approvisionnement en eau potable ont été abandonnés en raison de coûts d'exploitation et de renouvellement trop élevés, ou d'une qualité peu compatible avec la consommation par les êtres humains. Pour les mêmes raisons, certains puits de prospection n'ont également jamais été connectés à un réseau. Enfin, certaines sources captées pour l'approvisionnement de fermes ou de bétail ne sont que partiellement utilisées ou abandonnées. Certains de ces captages pourraient être valorisés par le biais de l'irrigation, pour autant que l'utilisation soit proche des ouvrages et que les impacts sur les cours d'eau soient négligeables.

Un certain nombre d'ouvrages potentiels sont déjà connus de l'office de l'environnement pour le Canton du Jura. Ces ouvrages ont été listés dans le rapport Gyger (2023) sur le potentiel de développement de l'irrigation dans le Canton du Jura. Le service des eaux du Canton du Jura possède une bonne connaissance de l'état des installations, des débits attendus, et des personnes responsables de la gestion des ouvrages. Tout ce travail exploratoire permet donc d'aller rapidement de l'avant pour la mise en œuvre de l'innovation. Un travail exploratoire similaire devra être entrepris avec le service des eaux du Canton de Berne. Une fois que les ouvrages potentiels seront mieux ciblés, les exploitants de l'ouvrage (commune, Canton, syndicat) seront contactés afin de mieux évaluer les possibilités d'exploitation, tant en termes de quantité d'eau fournie, qu'en termes d'autorisations. Ensuite, les exploitants alentours seront contactés pour discuter des opportunités de culture et d'irrigation alentour de l'ouvrage existant. La possibilité de location de terres agricoles à des maraichers ou maraichères sera mise en avant. Ce travail préparatoire impliquera dès son initiation les exploitants alentour du captage. Le monitoring des quantités d'eau utilisable sera mis en œuvre, en relation avec le besoin d'information. Il est possible que pour certains captages, les services cantonaux aient déjà suffisamment d'information sur les débits et leur répartition annuelle.

Cette innovation se décline en deux parties : formations et investissements.

Pour la partie formation, le projet permettra aux exploitants et exploitantes intéressés de se former aux cultures spéciales et à l'irrigation. Chaque année de 2026 à 2031, un maximum de 10 demi-journées de formation seront offertes, à partager entre le nombre de personnes intéressées (plusieurs exploitants possibles). Ceci représente un coût imputable de 160 Frs par demi-journée de formation (4h x 40 Frs/h) versées aux agriculteurs et agricultrices participantes, à condition que les formations soient validées en amont par les porteurs de projet. Seules les formations effectivement suivies seront financées. Le porteur de projet pourra organiser lui-même des activités de formation.

Innovation 7a Développement de cultures à haute valeur ajoutée à proximité de captages existants – formations	
Coûts imputables	
Indemnisation du travail (hors travaux mécanisés) :	160 Frs/événement de formation suivi
Nombre max de formations :	10 formations à suivre par année, de 2026 à 2031
Coût pour le projet : se référer au tableau des coûts. Détail des calculs : voir tableau annexe.	
Détails du monitoring et suivi scientifique : se référer aux sections 4.3 et 4.4.	

Pour la partie investissement, les coûts spécifiques liés à la mise en place de cultures spéciales et d'irrigation, ou encore pour la rénovation de captages abandonnés, pourraient être pris en charge par le projet sur un total de 6 sites. La contribution du projet sera versée à des exploitations agricoles, en fonction des coûts effectifs sur devis ou sur facture. Il n'existe actuellement aucun subventionnement cantonal ou fédéral pour la rénovation de captages abandonnés ou pour couvrir des coûts spécifiques de mise en place de cultures à haute valeur ajoutée, le risque de double subventionnement est donc nul également ici. Les investissements imputables sont calculés conformément au rapport explicatif concernant les projets ressources, et aux échanges de courriels entre l'OFAG et la Fondation Rurale Interjurassienne, selon les mêmes principes que pour l'innovation 5, avec l'adaptation suivante :

- Sur avis des porteurs de projet, les coûts de génie civil et étanchéité représentent ici une part moins importante que pour les bassins agroécologiques, et sont fixés, à titre indicatif, à 27% des coûts totaux, bien que cela puisse varier en fonction de la conception et de l'emplacement de chaque ouvrage.

Ces principes ont permis d'établir un budget. Il a toutefois été convenu que le financement de chaque ouvrage sera validé au cas par cas par OFAG, en respectant les principes ci-dessus.

En lien avec ces investissements, le travail des agriculteurs (hors travaux mécanisés) consiste en une participation à la conception, au suivi de chantier, et à l'échange d'information avec les partenaires du projet, estimé à 800 Frs, contribution unique versée l'année de la construction, ce qui correspond à 20 h de travail valorisées à 40 Frs/h. Ceci implique :

- Conception : 5 h
- Suivi de chantier : 10 h
- Échange d'informations avec les partenaires du projet : 5 h

Puis, sur les années 4, 5 et 6 du projet (sur ces années, tous les ouvrages devraient être construits et fonctionnels), il sera demandé aux agriculteurs et agricultrices de participer au monitoring en mesurant les volumes utilisés sur l'année, et en faisant un rapport sur la gestion de l'irrigation sur cet ouvrage (20 h de travail/an).

Conformément aux échanges de courriels entre l'OFAG et la Fondation Rurale Interjurassienne, une indemnisation forfaitaire pour prise de risque sera versée (contribution unique, l'année de la construction). En effet, l'investissement financier comporte des risques liés à :

- L'incertitude sur l'ampleur de l'utilité réelle de cette innovation, (cet argument justifie aussi le besoin de monitoring).
- Le risque de manque d'eau

Bien que ces risques tendent à être minimisés autant que possible par l'expertise de nos partenaires de mise en œuvre (Cantons, communes ou syndicats d'eau le cas échéant, experts externes), ce sont des risques néanmoins présents.

Innovation 7b Développement de cultures à haute valeur ajoutée à proximité de captages existants – investissements	
Coûts imputables	
Coûts :	Conception 2'000 Frs <i>Design, expertise, conseil ProNatura (105 h à 120 Frs/h).</i>
	Equipement annexe 20'000 Frs

	<i>Pompes et équipements similaires</i> Génie civil et étanchéité 8'000 Frs <i>Ou travaux analogues</i> Total 30'000 Frs
Investissements imputables <i>Coût total - valeur résiduelle</i>	Pour 6 ans d'amortissement (= ouvrages construits année 1) 24'400 Frs / ouvrage Pour 5 ans d'amortissement (= ouvrages construits année 2) 24'000 Frs / ouvrage Pour 4 ans d'amortissement (= ouvrages construits année 3) 23'600 Frs / ouvrage
Indemnisation forfaitaire pour prise de risque :	5'700 Frs / ouvrage
Indemnisation du travail (hors travaux mécanisés) :	Année de construction : 800 Frs / ouvrage Années 4, 5 et 6 : 800 Frs/ouvrage/an
Nombre max d'ouvrages :	6 ouvrages
Coût pour le projet : se référer au tableau des coûts. Détail des calculs : voir tableau annexe. Détails du monitoring et suivi scientifique : se référer aux sections 4.3 et 4.4.	

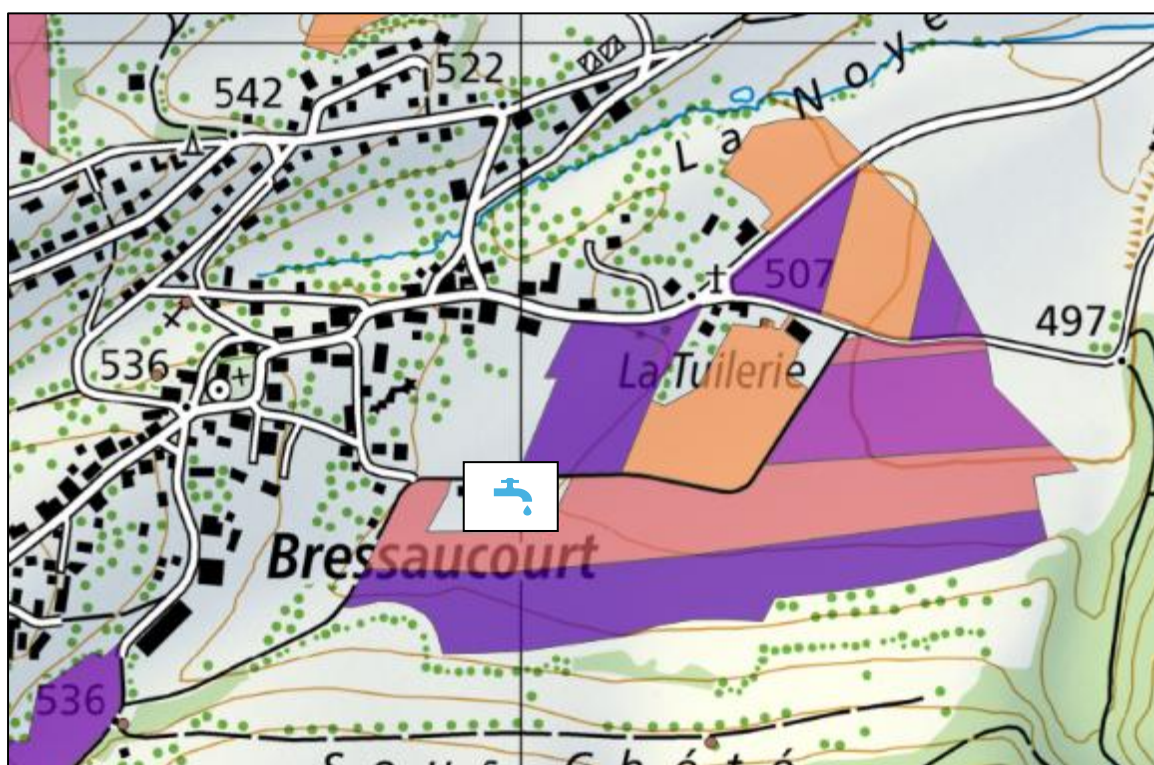


Figure : Terres ouvertes dans les 400 m autour du puits communal (symbole robinet) à Bressaucourt (Ajoie, JU). Ce puits existant n'est plus connecté au réseau car la qualité de l'eau n'était pas suffisante. On estime toutefois qu'il peut avoir un débit d'été de 350 L/min (Gyger 2023).